



PRÉVENTION DES RISQUES ET SÉCURITÉ

Échafaudages, Travaux en hauteur,
SST, Habilitations électriques



Habilitation électrique BR - PV

Objectifs de formation

- Exécuter en toute sécurité des interventions sur des installations photovoltaïques
- Gérer et appliquer la réglementation selon la norme NF C 18-510

Programme détaillé

Introduction : Percevoir et maîtriser les dangers du courant électrique afin d'analyser et de mettre en œuvre les moyens de protection nécessaires dans un environnement électrique en basse tension.

- Rappels théoriques et définitions préliminaires
- Le courant électrique et le corps humain
- Analyse des mesures de protection contre les chocs électriques
- Analyse générale des règles de sécurité décrites dans la nouvelle norme NF C18-510
- Incidents et accidents sur les ouvrages électriques
- Le BR champ PV
- Les matériels électriques chaîne PV
- Le risque électrique sur PV
- La consignation
- Technologie basse tension
- Rôle et responsabilités de chacun
- Mises en situations pratiques
- Evaluation du savoir et du savoir-faire par des tests

les + de la formation

La formation à l'habilitation électrique est désormais obligatoire, les durées de stages sont conseillées par la norme NF C 18-510.

✓ **Durée:** 3 jours - 21 heures

✓ **Public visé:**

Personnel intervenant sur des systèmes photovoltaïques et électricien chargé d'assurer des interventions d'entretien, et des opérations de consignation d'ordre électrique en basse tension sur des installations photovoltaïques.

✓ **Pré-requis:**

Bases en électricité basse et haute tension ou pratique professionnelle dans les domaines concernés.

✓ **Animation:**

La formation est assurée par un formateur du GIFT (Groupement des Indépendants de la Formation Technique), qualifié et expérimenté

✓ **Moyens pédagogiques:**

- Chaque stagiaire recevra un support de cours
- Alternance entre théorie et mise en pratique encadrées par le formateur

✓ **Moyens techniques:**

- Armoire électrique
- Plateforme pédagogique

✓ **Évaluation et sanction de la formation:**

- Feuilles d'émargement collectives
- Attestations individuelles de présence
- Évaluation du savoir et du savoir-faire par des tests, délivrant à l'Habilitation électrique: B1-B1V ; B2-B2V ; BC ; BR PV
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire

ASSOCIATION RÉGIONALE DE FORMATION
DE L'ARTISANAT DU BÂTIMENT DU POITOU-CHARENTES

I4, rue des Frères Lumière 86000 POITIERS ☎ 05 49 45 89 72 ✉ www.arfab.fr